



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/19
6 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarantième session
Genève, 17-20 septembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2008

Note du secrétariat

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs: Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue du réexamen des protocoles en vigueur ou de l'élaboration de nouveaux protocoles; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier: Compte tenu des activités pertinentes dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises par la Communauté européenne et d'autres Parties, et sur la base des informations reçues de ses groupes d'experts et de ses équipes spéciales, le Groupe de travail:

a) Engagera des négociations sur la révision du Protocole de Göteborg de 1999, à la lumière des recommandations faites par l'Organe exécutif et compte tenu des conclusions issues de l'examen du Protocole; évaluera les progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ainsi que des émissions de polluants responsables de ces effets, et les travaux entrepris au titre des éléments 1.3 (évaluation économique) et 1.8 (réduction des émissions d'ammoniac) ci-après. Il passera également en revue les travaux entrepris au titre de l'élément 2.3 (modèles d'évaluation intégrée) du plan de travail de l'EMEP;

b) Passera en revue les travaux actuellement menés sur les particules au titre de la Convention, compte dûment tenu du rapport final du Groupe d'experts sur les particules et examinera, notamment, les travaux du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) relatifs aux exigences scientifiques et techniques en vue de l'élaboration d'autres mesures visant à réduire les particules;

c) Évaluera les travaux concernant l'examen et la modification éventuelle du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte de l'état d'avancement des travaux effectués au titre de l'élément d'activité 1.4 (examen et évaluation des POP), et engagera des négociations sur la révision/modification du Protocole, en se fondant sur les recommandations formulées par l'Organe exécutif;

d) Évaluera les travaux menés à la suite de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte de l'état d'avancement des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.5 (examen et évaluation des métaux lourds);

e) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.6 (questions technico-économiques) et passera également en revue les informations reçues au sujet des mesures relatives aux produits visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds, et examinera l'état d'avancement d'autres travaux menés au titre de l'élément d'activité 1.7 (échange d'informations et de technologies);

f) Mettra en œuvre le plan d'action révisé visant à associer les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) aux travaux de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17);

g) Élaborera un plan d'action spécifique visant à faire participer les pays de l'Europe du Sud-Est (ESE) aux travaux de la Convention;

h) Évaluera l'état d'avancement de la stratégie de communication adoptée au titre de la Convention, et examinera les futurs besoins éventuels dans le contexte du trentième anniversaire de la Convention en 2009;

i) Encouragera la poursuite des ratifications et étudiera des moyens de financer et de faciliter les initiatives prises par les pays en vue de la mise en œuvre et de la ratification des protocoles;

j) Tiendra sa quarante et unième session du 14 au 18 avril 2008 et sa quarante-deuxième session du 22 au 26 septembre 2008.

1.2 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, d'une présentation de la législation en vigueur, de l'indication des niveaux d'émission et des priorités pour l'avenir; communiquer en même temps que les données d'émission, des éléments propres à permettre au Comité de

l'application d'examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des Protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier:

a) Un projet de réexamen des stratégies et des politiques de réduction de la pollution atmosphérique sera présenté à l'Organe exécutif en 2008. Ce projet sera fondé sur les réponses au questionnaire de 2008 que l'Organe exécutif a approuvé à sa vingt-cinquième session, et sera diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention;

b) En cas d'approbation par l'Organe exécutif, le projet de réexamen sera publié sur le site Web de la Convention.

1.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques, et permettre la prise en compte des considérations économiques dans le cadre de l'examen/du réexamen des Protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, dont le Royaume-Uni est le chef de file et la Norvège le rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes nécessaires pour une série d'ateliers. Ce réseau, qui se réunira seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprendra non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres disciplines. Il entamera les travaux d'évaluation des enseignements tirés par les Parties, lors de l'emploi d'instruments économiques visant à réduire la pollution atmosphérique et mettra à jour le document d'orientation des instruments économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de COV et d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. VI) dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg.

1.4 EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs: Travailler aux réexamens techniques des substances dont les dossiers, agréés par les Parties au Protocole, lui auront été transmis par l'Organe exécutif; poursuivre l'étude des stratégies de gestion et des options pour les substances agréées en tant que POP par les Parties au Protocole. Une équipe spéciale, placée sous la conduite du Canada et des Pays-Bas, exécutera les travaux techniques relatifs aux examens et aux stratégies.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

a) Commencera les examens des volets A et B des dossiers, ainsi que l'en avait chargée l'Organe exécutif;

b) Aidera, sur demande des intéressés, l'Organe exécutif et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à réviser le Protocole;

c) Tiendra sa septième réunion en 2008 (dates et lieu à convenir).

1.5 EXAMEN ET ÉVALUATION DES MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs: Poursuivre les travaux techniques relatifs à l'examen visant à déterminer si les dispositions du Protocole de 1998 relatif aux métaux lourds sont suffisantes et ont l'efficacité voulue et, le cas échéant, consacrer des travaux à l'examen technique des propositions concernant l'inclusion d'autres métaux lourds, les mesures de contrôle des produits, ou les produits/groupes de produits. Une équipe spéciale, placée sous la conduite de l'Allemagne, exécutera les travaux techniques.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

- a) Aidera, sur demande des intéressés, l'Organe exécutif et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à procéder à une éventuelle révision du Protocole et de ses annexes;
- b) Planifiera un atelier, dans un pays de l'EOCAC, afin de promouvoir la ratification du Protocole, d'évaluer les besoins et les difficultés liés à la mise en œuvre, et de formuler des recommandations quant aux futures mesures à prendre;
- c) Tiendra sa cinquième session (dates et lieu à convenir).

1.6 QUESTIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Étudier plus avant les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions, y compris leur efficacité et leurs coûts; continuer de constituer une base de données technico-économiques (ECODAT) et de mettre au point des méthodes pour évaluer les incertitudes; et élaborer des projets de révision des dispositions des annexes des protocoles traitant des questions technico-économiques.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des questions technico-économiques, placé sous la conduite de la France et de l'Italie:

- a) Révisera la méthode utilisée par le Groupe d'experts pour les grandes installations de combustion compte tenu des informations finales communiquées par la Suède et la République tchèque; remaniera le document d'information afin de donner davantage d'explications sur cette méthode et d'en étendre l'application à toutes les Parties à la Convention; rendra plus conviviales les feuilles de calcul du tableur Excel; et, à cette fin, organisera une réunion technique avec les experts compétents;
- b) Mettra à disposition des résumés en anglais des résultats des études rédigées en allemand et en italien sur les petites installations de combustion, étudiera comment il est possible d'utiliser les résultats à des fins de modélisation au sein du CEIM et comment les méthodes en vigueur pourraient être appliquées par d'autres Parties; recueillera les données de coûts faisant actuellement défaut, communiquera l'information à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ainsi qu'au CEIM, et réalisera des études analogues dans d'autres pays, à titre volontaire, afin de vérifier l'applicabilité des résultats à d'autres pays;
- c) Engagera des travaux sur la révision éventuelle des annexes du Protocole de Göteborg et sur la révision des documents d'orientation (sur les dioxydes de soufre, les oxydes d'azote et les COV) associés au Protocole;

- d) Mettra la dernière main au document d'information sur les raffineries, en exploitant les données recueillies par la Belgique, et organisera une réunion à l'intention de toutes les parties prenantes à Bruxelles;
- e) Coopérera avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions en vue de la mise à jour du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques;
- f) Collaborera avec le Bureau européen de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution en vue de la révision des documents de référence sur les meilleures techniques disponibles concernant les industries de l'acier, du verre et, éventuellement, du ciment, en particulier sur les questions de coût;
- g) Contribuera aux travaux du Groupe spécial d'experts sur les moteurs fixes, sous la conduite de la Finlande;
- h) Tiendra sa treizième réunion en 2008 (lieu à préciser).

1.7 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

Exposé succinct/objectifs: Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et dans ses Protocoles en matière de technologie; faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-Parties, notamment des pays en transition; étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et des documents d'orientation qui accompagnent les Protocoles.

Principales activités et calendrier: Le Groupe de travail:

- a) Mettra en œuvre le Plan d'action révisé visant à associer les pays de l'EOCAC aux travaux de la Convention;
- b) Mettra en œuvre un nouveau plan d'action visant à associer les pays de l'Europe du Sud-Est aux travaux de la Convention.

1.8 AZOTE

Exposé succinct/objectifs: Mettre au point une approche intégrée en vue de la lutte contre la pollution à l'azote dans le cadre de la Convention et renforcer la coordination entre les travaux menés par divers organes de la Convention sur les composés d'azote.

Principales activités et calendrier: Le Groupe de travail voudra peut-être proposer à l'Organe exécutif de créer une équipe spéciale chargée d'étudier cette question et de débattre des diverses tâches à accomplir. Il poursuivra, le cas échéant, les travaux réalisés par le Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles et l'utilisation du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac.